



Rabat le : 2022 31
ANRAC / n° 09

DECISION Appel à Candidature

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis par Intérim ;

- Vu le dahir n° 1-21-59 du 3 Hija 1442 (14 Juillet 2021) portant promulgation de la loi n° 13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu la Circulaire du Chef de Gouvernement n° 7/2013 du 29 Avril 2013 relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

Décide

Article 1 : L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Directeur Provincial de l'ANRAC dans la province de Taounate.**

Article 2 : L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats ayant exercé dans les Administrations de l'Etat, dans les Etablissements Publics ou dans le secteur privé et remplissant les conditions ci-après :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Master ou équivalent, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Avoir une expérience professionnelle liée aux compétences exigées, minimum 10 ans dans les Administrations de l'Etat, dans les Etablissements Publics ou dans le Secteur Privé ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité (Chef de Division, Chef de Département ou équivalent) pendant au moins 5 ans ;
- Avoir une expérience dans les domaines de développement territorial et de promotion de l'investissement. Une expérience dans le domaine du développement agricole est un atout.



Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable de la hiérarchie pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir (Diplôme, attestations de travail justifiants l'expérience demandée) ;
- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être transmis via l'adresse suivante : <https://concours-recrutement.ma> au plus tard le 16 novembre 2022 à 16h 30mn.

Article 6 : La présente décision est publiée sur le portail de l'Emploi Public « www.emploi-public.ma ».

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public.




Mohammed ELGUERROUJ

Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation
des Activités relatives au Cannabis par Intérim